



1. Identification

Nom du produit	AERO 2015
Code du produit	AE2015500GDZ
Autres moyens d'identification	AERO 2015, aérosol. Cette fiche FDS n'est pas pour le produit AERO 2015 en format liquide.
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Solvant industriel, nettoyeur et dégraissant. Pour usage professionnel seulement.
Fabricant	<p>AEROCHEM Inc. 5977, autoroute Transcanadienne Pointe-Claire, QC H9R 1C1 Canada</p> <p>Informations générales : 1-888-592-5837</p> <p>www.aerochem.ca info@aerochem.ca</p>
Numéro de téléphone en cas d'urgence	<p>Centre antipoison du Québec : 1-800-463-5060 (sans frais au QC) Centre antipoison de l'Ontario et du Manitoba : 1-800-268-9017 ou 419-813-5900 BC Drug and Poison Information Centre : 1-800-567-8911 (sans frais en CB) ou contacter directement le Centre Antipoison de la province ou du territoire où vous habitez. INFOTRAC® : 1-800-535-5053 Appels internationaux à frais virés : 1-352-323-3500 24 heures/jour, 7 jours/semaine (pour le transport)</p>

2. Identification des dangers

Résumé	Aérosol ininflammable. Contenu sous pression, ne pas percer, couper, chauffer ou jeter le contenant dans les flammes. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Éviter le contact avec les yeux. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
---------------	--

SIMDUT 2015/OSHA HCS 2012/SGH


 Toxicité aiguë, orale (Catégorie 4)
 Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 4)
 Irritation oculaire (Catégorie 2B)
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique (Catégorie 3)

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification :

Aérosols inflammables (Catégorie 3).
 Danger à long terme pour le milieu aquatique (Catégorie 3).

ATTENTION

H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur
 H302+H332 : Nocif en cas d'ingestion ou par inhalation
 H320 : Provoque une irritation des yeux
 H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges
 H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
 P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 P261 : Éviter de respirer les vapeurs, brouillards et les aérosols.
 P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.
 P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
 P301+P312+P330 : EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
 P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P403 : Stocker dans un endroit bien ventilé.
 P405 : Garder sous clef.
 P410+P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
 P501 : Éliminer le contenu dans une installation d'élimination des déchets agréée.

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
trans-Dichloroéthylène	156-60-5	64 - 79 %
Tétrafluoro-1,1,1,2-éthane	811-97-2	19 - 21 %
Fluorocarbone	Proprietary 22	1 - 16 %

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Si la victime est consciente rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptômes	Peut causer des rougeurs et une irritation aux yeux. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. Peut causer un assèchement et une légère irritation de la peau.
Note au médecin	Traiter les symptômes. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Poudres chimiques sèches, eau pulvérisée, mousse chimique, dioxyde de carbone (CO ₂).
Dangers spécifiques du produit	Contenu sous pression, les contenants peuvent exploser sous l'effet de la chaleur. Selon la méthode prescrite par le règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 ainsi que les sous-section 31.4 Épreuve d'inflammation à distance pour les aérosols vaporisés et 31.5 Épreuve d'inflammation dans un espace clos de la troisième partie du Manuel d'épreuve et de critères des Nations Unies, cet aérosol est ininflammable. La distance d'inflammation mesurée est <15 cm; le temps équivalent nécessaire à l'inflammation est >300 s/m ³ ; la densité de déflagration est >300 g/m ³ .
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Éviter que le produit pénètre dans les égouts et le rejet dans l'environnement.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Bien aérer l'endroit. Retirer les sources d'ignition. Laisser le gaz propulseur s'évaporer. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) ou essuyer avec un linge et mettre dans un contenant de récupération approprié.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Contenu sous pression, ne pas percer, couper, chauffer ou jeter le contenant dans les flammes. Tenir éloigné des sources de chaleur et des flammes. Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder dans le milieu de travail que les quantités nécessaires au travail à réaliser. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur.
Température de stockage	<49°C (120.2°F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Trans-Dichloroéthylène : 1000 ppm.			
trans-Dichloroéthylène	VEMP (8h)	200 ppm	790 mg/m ³	ACGIH , BC ON
		200 ppm	793 mg/m ³	RSST
Tétrafluoro-1,1,1,2-éthane	VEMP (8h)	1000 ppm		US AIHA
Fluorocarbone	VEMP (8h)	500 ppm		Autre
Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.			
Mesures de protection individuelle				
Yeux	Porter des lunettes de sécurité. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.			
Mains	Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Les gants jetables de Nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jetez-les après usage unique.			
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur.			
Voies respiratoires	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA.			
Pieds	Aucune mesure de protection personnelle n'est nécessaire.			
 Lunettes de sécurité Gants de nitrile				

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Aérosol (liquide)	Inflammabilité	Ininflammable.
Couleur	Incolore	Limite d'inflammabilité	S.O.
Odeur	Légère	Point d'éclair	S.O.
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	N.Dis.
pH	S.O.	Sensibilité aux charges électrostatiques	Non
Point de fusion	N.Dis.	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	N.Dis.
Point de congélation	N.Dis.	Densité de vapeur	>1 (Air = 1)
Point d'ébullition	-26.5 à 47°C (-15.7 à 116.6°F)	Densité relative	1.2 à 1.29 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Insoluble (<1%) dans l'eau.	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.

Taux d'évaporation	> Éther éthylique	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	400 à 660kPa (3000 à 4950 mm Hg) @ 20°C (68°F)	Viscosité	N.Dis.
% de volatilité	100%	Masse moléculaire	S.O.
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage. Les contenants aérosols deviennent instables au-delà de 49 °C.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter les températures au delà de 49 °C. Éviter le contact avec les substances incompatibles.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts (comme le chlore, le fluor, l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates, les chromates, les permanganates et les perchlorates), les agents réducteurs forts (comme le potassium, le sodium, le lithium, les hydrures de métaux), acides forts.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	trans-Dichloroéthylène	Ingestion 2122 mg/kg	Souris DL50
		1260 mg/kg	Rat DL50
		Inhalation 24100 ppm/4h	Rat CL50
		Peau >5000 mg/kg	Lapin DL50
	Tétrafluoro-1,1,1,2-éthane	Inhalation >500000 ppm/4h	Rat CL50
	Fluorocarbone	Ingestion >5000 mg/kg	Rat DL50
		Peau >5000 mg/kg	Rat DL50
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation, ingestion.		
Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire	Peut causer des rougeurs et une irritation aux yeux. Des études épidémiologiques humaines ont montré des preuves d'irritation modérée avec le trans-dichloroéthylène. Les tests d'irritation des yeux chez le lapin ont montré une irritation réversible en 7 jours.	
	Voie cutanée	Peut causer des rougeurs et une légère irritation de la peau. L'exposition prolongée ou répétée peut causer l'assèchement de la peau, le dégraissage et des dermatites. Irritation/corrosion de la peau, Lapin : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à légèrement irritant.	
	Voie respiratoire	En milieu de travail, le produit est rapidement absorbé par la voie respiratoire. Nocif si inhalé. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. L'inhalation du Tétrafluoro-1,1,1,2-éthane en grande quantité peut causer l'asphyxie. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition.	
	Voie orale		

	<p>Nocif si ingéré. L'ingestion d'une grande quantité peut causer une dépression du système nerveux central caractérisé par des maux de tête, des étourdissements, des convulsions et la perte de la conscience.</p> <p>Sensibilisation respiratoire ou cutanée Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.</p> <p>Classification CIRC / NTP Aucun ingrédient n'est répertorié.</p> <p>Cancérogénicité Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.</p> <p>Mutagène Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.</p> <p>Toxicité sur la reproduction Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Le système nerveux central.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Aucun organe cible n'a été répertorié.</p>
Effets d'interaction	Aucune information disponible.
Autres informations	Aucune information supplémentaire.

12. Données écologiques

Toxicité écologique	<p>Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel CL50 450 mg/L; 96h (1,1,1,2-Tetrafluoroethane)</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnia magna CE50 980 mg/L; 48h (1,1,1,2-Tetrafluoroethane)</p> <p>Algue verte CE50 159 mg/L; 96h (1,1,1,2-Tetrafluoroethane)</p> <p>Poisson - Lepomis macrochirus - Crapet arlequin CL50 74 mg/L; 96h (trans-Dichloroethylene)</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnia magna CE50 79 mg/L; 48h (trans-Dichloroethylene)</p> <p>Algue verte, Pseudokirchneriella subcapitata CE50 798 mg/L; 96h (trans-Dichloroethylene)</p> <p>Poisson - Oryzias latipes CL50 no toxicity at saturation in water (Proprietary Fluorocarbon)</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnia magna CE50 no toxicity at saturation in water (Proprietary Fluorocarbon)</p> <p>Algue verte, Pseudokirchneriella subcapitata CE50 no toxicity at saturation in water (Proprietary Fluorocarbon)</p>
Persistence	Persistant dans l'environnement.
Dégradabilité	Le trans-dichloroéthylène est peu biodégradable. Sa dégradation par DBO (consommation d'O ₂) a été rapportée à 0% en 28 jours en utilisant une boue activée inoculée à 2.32 mg/L (TOXNET Databases). Le trans-dichloroéthylène est décomposé dans l'atmosphère par réaction en phase gazeuse avec les radicaux hydroxyles, l'ozone et le radical nitrate. La photodégradation directe ne devrait pas être importante (TOXNET Databases). La dégradation du tétrafluoroéthane dans l'atmosphère est lente. Le processus majeur de dégradation du tétrafluoroéthane dans l'atmosphère est l'oxydation. Il a une faible réactivité envers la photo-oxydation indirecte par les radicaux hydroxyles dans la troposphère, avec une durée de vie estimée de 14,3 ans. L'essai de biodégradabilité dite intrinsèque (OCDE 302) a donné 39.5% de biodégradation pour le Proprietary Fluorocarbon.

Potentiel de bioaccumulation	Le trans-dichloroéthylène possède une valeur de Facteur de bioconcentration (FBC) de 11 et un Log K _{ow} de 2.09, indiquant un faible potentiel de bioaccumulation (TOXNET Databases). Selon le coefficient de partage Log K _{ow} de 1.06, le tétrafluoroéthane devrait avoir un faible potentiel de bioaccumulation dans l'environnement. Le Proprietary Fluorocarbon possède une valeur de Facteur de bioconcentration (FBC) de 1990 indiquant un potentiel de bioaccumulation.
Mobilité dans le sol	La valeur estimée K _{oc} de 59 suggère que le trans-dichloroéthylène devrait avoir une grande mobilité dans le sol (TOXNET Databases). Le tétrafluoroéthane devrait principalement se déplacer dans l'atmosphère lorsqu'il est libéré avec peu de partitionnement au sol.
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone. Le tétrafluoroéthane ne détruit pas la couche d'ozone, mais il a un potentiel élevé de gaz à effet de serre pour le réchauffement planétaire.

13. Données sur l'élimination

	<p>Contenant</p> <p>Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS percer, couper, chauffer ou brûler le contenant, même après usage. Dépressuriser le récipient vide (videz-le de son gaz propulsant). Les contenants vides peuvent être retraités (recyclés) partout où il y a un programme de récupération. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.</p>
--	--

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN 1950
Désignation officielle de transport de l'ONU	AÉROSOLS
Dangers environnementaux	Ce matériau n'est pas répertorié comme un polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Permis requis pour le transport avec des plaques de danger adéquates affichées sur le véhicule. Exemption disponible : LTD QTY selon le RTMD canadien - art. 1.17; Mode de transport : ferroviaire, maritime et routier, applicable pour des envois domestiques canadiens. Limites quantitatives : applicable pour des canettes d'aérosols contenant ≤ 1L chacune.

TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)

Classe(s) relative(s) au transport	 Classe 2.2
Groupe d'emballage	
Guide des mesures d'urgence 2016	<u>126</u>

IMO/IMDG - Transport Maritime International

Classification	UN 1950. AÉROSOLS. Classe 2.2, Programmes d'urgence (FS-No) F-D, S-U
-----------------------	--

IATA - Association Aérienne internationale de Transport

Classification	UN 1950. AÉROSOLS ININFLAMMABLES. Classe 2.2.
-----------------------	---

La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.

15. Informations sur la réglementation

CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
trans-Dichloroéthylène	156-60-5	X	X		X
Tétrafluoro-1,1,1,2-éthane	811-97-2		X		
Fluorocarbone	Proprietary 22			X	

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances

- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances

- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

TM/MD

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
trans-Dichloroéthylène	156-60-5	X	X							X
Tétrafluoro-1,1,1,2-éthane	811-97-2	X								
Fluorocarbone	Proprietary 22	X								

- TSCA : Toxic Substance Control Act

- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances

- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals

- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances

- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant

- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants

- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention

- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances

- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Aucun ingrédient n'est répertorié.

Autres réglementations

SIMDUT 1988



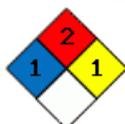
A

Classe A : Gaz comprimés

HMIS



NFPA



16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	AEROCHEM Inc. 2017-08-24
Version	02
Autres informations	<p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none">- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php- TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, http://toxnet.nlm.nih.gov/- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), http://www.reptox.csst.qc.ca- OECD Existing Chemicals Database, Chemicals Screening Information DataSet (SIDS) for High Volume Chemicals, UNEP publications, http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx- IPCS INCHEM, Chemical Safety Information from Intergovernmental Organizations, Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS), Copyright International Programme on Chemical Safety (IPCS), http://www.inchem.org <p>DATE DE LA PREMIÈRE VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2015-03-14.</p> <p>CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 02 : section 15.</p> <p>ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association HMIS: Hazardous Materials Identification System NFPA: National Fire Protection Association OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA) NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health NTP: National Toxicology Program RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec) CIRC: Centre international de recherche sur le cancer DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé SGH: Système général harmonisé SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min) VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée</p>
<p>Produit par</p>  <p>Une vision globale de la prévention!</p>	<p>Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventifs ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.</p>